

## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident spéléo, téléphoner par ordre de priorité jusqu'à l'établissement d'un contact :

### 1) A un responsable local du SPÉLÉO SECOURS FRANCAIS

ALAIN MATTEOLI 06 60 62 47 79 04 94 62 47 79  
RENE MATTEOLI 06 83 35 44 40 04 94 63 14 29  
ANDRE ROUDAUT 06 17 79 86 60 04 94 66 12 23 (D) 04 94 22 77 89 (T)  
MARCEL PAUL 06 03 15 86 79 04 94 27 12 13 (D) 04 94 22 63 00 (T)

### 2) A un responsable national du SPÉLÉO SECOURS FRANCAIS

**N° vert : 0 800 121 123**

### 3) Aux Pompiers ☎ 18 ou 112 en précisant :

- ☞ qu'il s'agit d'un "accident de spéléologie"
- ☞ qu'il faut alerter le "Conseiller Technique Départemental de Spéléologie" du spéléo-secours du département.

#### En cas d'accident corporel

Il est indispensable que l'alerte soit transmise par un témoin direct. Il pourra ainsi répondre aux questions qui lui seront posées relatives au lieu, à l'heure et aux circonstances de l'accident. Le message d'alerte devra également comporter un bilan de santé minimum de la victime : (les six questions).

Il faut consacrer le temps nécessaire à la collecte et à la rédaction des renseignements qui constituent le message d'alerte.

Savoir :

- Nom de la cavite**
- Commune
- Acces
- Lieu de l'accident dans la cavite**

#### ➤ L'heure et les circonstances de l'accident

Pour le bilan de l'accidenté, le minimum sera :

- 1. La victime répond-elle aux questions ?**
- 2. Peut-elle bouger tous ses membres ?**
- 3. Sa respiration est-elle normale ?**
- 4. Le pouls bat-il au poignet ?**
- 5. A-t-elle des blessures évidentes ?**
- 6. Est-elle en train de s'affaiblir ?**